

PACKAGING ALIMENTAIRE : UN TERRAIN DE JEUX INNOVANT ET ETHIQUE



Martine BLOCH-WEILL
Associée gérante
Conseil en Propriété Industrielle
Conseil Européen en Marques,
Dessins et Modèles

Paris, le 10 janvier 2022 - Depuis le 1er janvier 2022, comme prévu par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020, dite loi AGEC, il n'est plus possible de vendre les fruits et légumes frais non transformés emballés dans du plastique.



Si ce décret s'applique d'ores et déjà à une trentaine de fruits et légumes, une interdiction progressive est prévue jusqu'en 2026 pour les fruits et légumes les plus fragiles.

Les emballages plastiques concernant 37% des fruits et légumes, le marché est donc très important.

Pour les fruits et légumes les plus fragiles, la vente en vrac restera difficile voire impossible et des solutions alternatives au plastique doivent donc être recherchées.

Les innovations qui répondront à la fois aux exigences réglementaires et aux contraintes de la vente assurant le respect et l'intégrité des fruits et légumes seront à ne pas en douter un axe de développement des entreprises du packaging et de l'agroalimentaire et un outil de communication mettant en avant la conscience écologique des entreprises les utilisant.

Le consommateur sera le dernier arbitre de l'éthique en choisissant les produits qu'il souhaite acheter aussi par rapport à leur emballage.

Pour capitaliser sur les investissements liés aux nouveaux packagings, il est important de sécuriser ses innovations.

Les innovations et les créations peuvent concerner notamment les matériaux d'emballage en tant que tels mais aussi leurs formes, leurs systèmes de pliage ou d'ouverture, la possibilité de les géolocaliser, de les recycler ou de les upcycler.

Les brevets, les marques, les modèles, le savoir-faire, la veille ou les contrats sont autant de leviers de protection incontournables qu'il conviendra d'actionner en temps utiles pour vous assurer de la possibilité de développer une solution, d'adopter un nom, de choisir une forme afin de vous positionner sereinement sur ces nouveaux marchés.

Les actifs qui seront créés et protégés aussi bien en France qu'à l'international, seront une source de revenus et vous permettront aussi de tenir à distance vos concurrents. Le packaging est donc pour votre entreprise bien plus qu'un simple emballage !

Martine BLOCH-WEILL (blochweill@regimbeau.eu)
Associée gérante
Conseil en Propriété Industrielle
Conseil Européen en Marques, Dessins et Modèles

🕒 **A propos de REGIMBEAU :**

REGIMBEAU, Conseil en Propriété Industrielle, accompagne depuis 90 ans les entreprises et les porteurs de projets des secteurs privés et publics, pour la protection, la valorisation et la défense de leurs innovations (brevets, marques, dessins et modèles). Quatorze associés animent une équipe de 200 personnes, dont les compétences s'exercent dans tous les aspects stratégiques de la propriété industrielle: veille technologique, contrats de licence, audit de portefeuilles de PI, négociations dans le cadre de partenariat, acquisition des droits, contentieux. L'expertise de REGIMBEAU (présent à Paris, Rennes, Lyon, Grenoble, Montpellier, Toulouse et Munich) permet de répondre à des logiques stratégiques internationales, tout en préservant des relations personnalisées de très haute qualité avec ses clients.